

Cette habilitation doit vous permettre de **pratiquer en toute SECURITE** la discipline TAR 25 mètres et de pouvoir utiliser, si vous le souhaitez, la ciblerie gongs spécifique 25 mètres.

Avant de vous laissez utiliser (avec une arme à feu) une installation gong, **qui semble** ludique et simple, nous nous devons de nous assurer que vous avez un minimum de connaissances sur la sécurité et la pratique du tir aux armes à feu. En effet, cette discipline requiert un minimum de résultats en cible. C'est pour cela que vous devez vous entraîner au tir à 10 mètres très fréquemment, selon votre niveau de tir.

La pratique gongs se fera selon la réglementation TAR en vigueur et suivant les recommandations émises par le Comité.

1. Pistolet / Révolver 25 mètres.

1.1 Conditions d'accès à cette habilitation :

1.1.1 Tireur non compétiteur :

Vous devrez :

- 1 - être en possession de votre carnet de tir, à jour,
- 2 - détenir une arme et ses munitions, compatibles TAR 25 mètres (Cf. règlement TAR FFTir),
- 3 - suivre notre stage de découverte TAR 25 mètres,
- 4 - vous présenter à une séance d'habilitation une fois que vous vous estimez être au niveau de cette habilitation (Cf. fiche habilitation STN).

1.1.2 Tireur compétiteur :

Les compétiteurs désirant s'entraîner en accès libre devront être au minimum 2.

Ils devront en informer le responsable et/ou le Président.

L'accès libre à l'installation n'est possible que pendant les créneaux 09h30 - 18h00 SAUF dimanche am.

Le tireur compétiteur est exempt du stage habilitation et possède d'office une habilitation Compétiteur, à condition d'avoir les compétences décrites ci-dessous.

L'habilitation, gong 25 mètres, d'un tireur compétiteur n'est valable tant qu'il pratique la compétition **ET** qu'il réalise un score minimum, en compétition, définit par le Comité, à savoir, **au minimum 100** dans la discipline Pistolet/Révolver.

Il doit se présenter, au moins, à deux compétitions de cette discipline sur la saison.

S'il arrête la compétition OU qu'il ne réalise pas le score demandé, par le Comité, en compétition, il perd son habilitation compétiteur et il doit passer un stage d'habilitation non compétiteur.

1.2 Conditions de réussite de l'habilitation :

- Le tireur doit présenter la mise en place de l'installation et démontrer qu'il manipule son arme à feu correctement en maîtrisant la sécurité pour ces pratiques. Il devra effectuer des tirs dans les 2 positions demandées par ces disciplines (bras franc ou 2 mains). La gestion globale de l'activité sera jugée, ainsi que la sécurisation de l'installation après usage.
- Le tireur doit réaliser des tirs et démontrer qu'il maîtrise un minimum son arme à feu, dans ces disciplines, par un minimum de résultat attendu :
 - 3 séries de 5 cartouches sur C50 **ET** avoir mis au minimum **5 impacts** dans le visuel sur 15,
 - 3 séries de 5 cartouches sur cible Vitesse **ET** avoir mis au minimum **10 impacts** dans le visuel sur 15,
 - 4 séries de 5 cartouches sur ciblerie 5 gongs, en 30 secondes **ET** abaissé au **MINIMUM 1 gong** par série.

1.3 Cartouches :

Selon le règlement T.A.R.(FFTir) en vigueur. **Projectiles** : de type chemisés, pelliculés (cuivre, laiton, nickel),

☞ **ATTENTION, Magnum INTERDIT.**

2. Badge d'habilitation.

Un badge confirmant votre habilitation devra comporter votre photo et sera à votre disposition à l'accueil (10 jours maxi après validation de votre habilitation et réception de votre photo).

Il vous permettra de pouvoir utiliser, la ciblirie T.A.R. gongs 25 mètres, pendant les créneaux définis par le Comité lors des ouvertures du stand et affiché à l'accueil (Cf. 3-Utilisation de la ciblirie gongs).

Le badge est la propriété complète de la société de Tir de Nancy et il devra être remis sur le champ à la demande du Président, sur simple demande, dans le cas d'une suspension ou perte d'habilitation.

Le badge sera rendu en fin de saison.

S'il y avait une nouvelle habilitation, le nouveau badge sera délivré en contrepartie de l'ancien badge.

2.1 Durée de votre habilitation :

Valable pour la saison en cours.

Si vous le souhaitez, cette habilitation pourra être renouvelée, par un nouveau stage d'habilitation, à partir de la nouvelle saison.

Ceci nous permettant de vérifier que **vous maîtrisez toujours** l'aspect sécuritaire des armes à feu, la discipline TAR et la gestion de la ciblirie gongs spécifique 25 mètres.

2.2 Suspension de l'habilitation :

☞ A tout tireur pratiquant la ciblirie gongs spécifique 25 mètres qui :

- pratique l'activité sans la présence de son badge d'habilitation,
- est surpris en train de faire tirer une personne non habilitée,
- fait une mauvaise utilisation de nos installations,
- laisse, après son passage, l'installation libre d'accès (non sécurisée),
- ne laisse pas son pas de tir propre après son utilisation,
- manque aux règles de sécurité de tir et de la discipline TAR.

☞ L'habilitation de la pratique gongs (25 m) sera suspendu pendant **2 mois**.

2.2.1 Récidive :

Après 2 suspensions, le tireur sera définitivement interdit de l'utilisation de toutes cibliries gongs.

3. Utilisation de la ciblirie gongs.

C'est le permanencier qui déverrouille les gongs à la demande du tireur habilité.

L'utilisation se déroulera selon la réglementation TAR en vigueur, selon les recommandations STN et suivant les informations données lors de l'habilitation.

RAPPEL (point 2.9 règlement TAR FFTir) :

- Protection de l'ouïe **ET** Lunettes de protection **OBLIGATOIRE (*)** (NON fournies),
- Un dispositif visuel de chambre vide (NON fourni).

(*) Ceci est valable pour les tireurs mais aussi toutes personnes présentes sur le pas de tir.

Le tireur habilité doit sécuriser l'installation après son utilisation et rapporter toute(s) anomalie(s) à l'accueil ou au Président. L'installation est donc rendue inopérante et le pas de tir est propre.

Cette pratique occasionne des nuisances sonores supplémentaires, ce qui demande le respect de créneaux de Tirs définis par le Comité.

☞ Horaires, gongs 25 m :

- mercredi de **16h00 à 18h00**,
- samedi de **16h00 à 18h00**,
- dimanche de **11h00 à 12h15**.